

**MÉMOIRE SUR**

**LE PROJET DE LOI C-30 : LOI PORTANT MISE EN ŒUVRE DE  
L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE  
LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE (AECG)**

**présenté au**

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**par**

**TRADE JUSTICE PEI**

**20 avril 2017**

## **MEMBRES DE TRADE JUSTICE PEI**

**Groupe Atlantique du Sierra Club**

**Institut Cooper**

**Syndicat canadien de la fonction publique – I.-P.-É.**

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

**Conseil des Canadiens**

**Citizens' Alliance of Prince Edward Island**

**Don't Frack PEI**

**ECO- PEI**

**Guatemala – Maritimes Breaking the Silence Network - PEI**

**Latin American Mission Program**

**MacKillop Centre for Social Justice**

**Union nationale des fermiers, région 1, district 1**

**Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard**

**PEI Food Security Network**

**Coalition de la santé de l'Î.-P.-É.**

**Syndicat des infirmiers et infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard**

**PEI Public Transit Coalition**

**Save Our Seas and Shores - I.-P.-É.**

**Syndicat des employés du secteur public de l'Île-du-Prince-Édouard**

**Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce**

Trade Justice PEI est une coalition de 20 groupes, créée à l'automne 2013. Nous nous sommes regroupés en raison de préoccupations communes au sujet de l'Accord économique commercial et global (AECG). Depuis, nous nous sommes réunis régulièrement et nous avons étudié le texte de l'Accord, y compris les réserves des gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada, les règles touchant l'accès au marché, le chapitre sur l'approvisionnement, la nature particulière du mécanisme de règlement des différends entre l'investisseur et l'État (RDIE), les droits de propriété intellectuelle accordés aux investisseurs et les différents modèles et études empiriques utilisés pour prévoir l'incidence de l'Accord sur l'économie.

En cours de route, nous avons examiné l'impact qu'aura l'Accord sur l'Île-du-Prince-Édouard : ses résidents, ses agriculteurs, ses terres et son environnement, ainsi que le fonctionnement de son système démocratique.

**Durant les dernières élections, Justin Trudeau a promis de tenir des consultations publiques sur l'AECG. De telles consultations n'ont pas eu lieu. Le projet de loi C-30 a été présenté à la hâte au Parlement et a franchi l'étape des comités à toute vitesse, ce qui a enfreint plusieurs règles de procédure.** Cette situation est décevante et elle a donné l'impression que notre gouvernement craignait un retard et un débat public.

**Pour commencer ce mémoire, nous présentons quatre principaux points concernant la façon dont l'Accord a été présenté aux publics canadien et européen. Suivront de brefs commentaires sur les répercussions de l'AECG sur neuf secteurs de la vie et des politiques publiques de l'Île – les dispositions sur le règlement des différends entre les investisseurs et l'État, le développement de l'énergie éolienne, le transport en commun, les politiques concernant les aliments locaux, l'agriculture et l'environnement, le coût des services de santé et des médicaments, l'industrie laitière et les collectivités rurales, l'approvisionnement auprès du gouvernement et du secteur des municipalités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des hôpitaux (MESSS) et l'avenir des pêcheries et des emplois dans le secteur de la transformation des produits de la pêche.**

## **PRÉOCCUPATIONS SUR LA FAÇON DONT CET ACCORD A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU PUBLIC CANADIEN**

**1. Il ne s'agit pas d'un accord progressiste.** L'AECG est très similaire à tous les autres accords commerciaux modernes qui reprennent le modèle de l'ALENA. C'est un cadre qui favorise les droits des investisseurs. Les règles sur l'accès au marché, les règles en matière d'approvisionnement, les dispositions sur la propriété intellectuelle et le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État viennent tous consolider les droits des investisseurs, qui sont appliqués au moyen de puissants mécanismes de règlement des différends.

Nous posons la question suivante : Dans quelle sorte de monde à l'envers voit-on une réglementation conçue pour protéger la santé des gens ou la salubrité alimentaire, décrite comme des « obstacles au

commerce » plutôt que comme une politique publique essentielle? Dans un accord progressiste, les règles commerciales sont toujours assujetties à ces politiques.

Cet accord est encore plus envahissant que les accords précédents, et ce, dans plusieurs domaines. C'est le premier accord qui s'immisce dans les processus d'approvisionnement auprès du secteur MESSS, soustrayant ainsi aux gouvernements locaux et institutions de l'Île-du-Prince-Édouard d'importantes occasions de développement économique local. C'est le premier accord qui élargit la protection des brevets des médicaments de marque des entreprises pharmaceutiques, augmentant ainsi le coût des médicaments pour les prochaines générations d'insulaires. C'est le premier accord qui compte un chapitre sur la coopération réglementaire qui, comme notre expérience avec l'ALENA l'a montré, mènera presque assurément à des normes inférieures en matière de réglementation.

Le gouvernement a produit la note d'interprétation ajoutée à la dernière minute, comme si elle allait permettre de réduire l'impact du mécanisme de RDIE sur la capacité de nos gouvernements d'adopter des règlements. On y a même donné un nouveau nom, le système judiciaire sur l'investissement. Cependant, les protections concrètes accordées aux investisseurs restent en grande partie inchangées. Ceux-ci auront encore des droits juridiques spéciaux leur permettant de poursuivre les gouvernements. Et même si l'instrument conjoint mentionne un « droit de réglementer », les gouvernements doivent tout de même se conformer à leurs obligations et à leurs engagements au titre de l'AECG. C'est un argument circulaire qui nous ramène au point de départ.

Dans une certaine mesure, les dispositions sur le RDIE dans l'AECG sont plus régressives que celles contenues dans d'autres accords. La définition vague dans l'AECG d'un « traitement juste et équitable », à l'article 8.10 du chapitre sur l'investissement, va plus loin que les protections accordées aux investisseurs étrangers dans le chapitre sur l'investissement de l'ALENA (article 1105), et il ne fait à peu près aucun doute qu'il en résultera un nombre accru de poursuites fructueuses de part des investisseurs, y compris celles liées à des mesures concernant la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Pour ce qui est de l'augmentation du coût des médicaments découlant de l'extension de la protection conférée par les brevets, les coûts accrus découlant de l'AECG (qu'on a estimés à 3,6 millions de dollars par année pour les Prince-Édouardiens) sont supérieurs à ceux qui auraient résulté du PTP.

En conclusion, Trade Justice PEI s'oppose à l'intense campagne de communication menée par le gouvernement pour essayer de présenter l'AECG comme foncièrement différent des autres accords, voire « progressiste ». L'AECG, le PTP, l'accord avec la Corée et tous les autres accords modernes sont fondés sur le même modèle.

**2. La tentative du gouvernement du Canada d'associer les accords de libre-échange à de l'« ouverture » et d'accoler le terme de « fermeture » à tous ceux qui s'y opposent est troublante selon nous, et nous vous prions de bien réfléchir à cette étiquette inexacte.**

Du point de vue des citoyens ordinaires de l'Île, ces accords sont restrictifs et non synonymes d'ouverture. Ils lient les mains du gouvernement et limitent sa capacité de créer des politiques

novatrices d'intérêt public. Dans la mesure où ils protègent la propriété intellectuelle, ils font la promotion des monopoles et empêchent la concurrence.

L'opposition de longue date et persistante à l'AECG en Europe est venue du cœur de l'Europe sociale-démocratique : la Belgique, l'Allemagne et la France. En septembre dernier, 200 000 Allemands sont descendus dans la rue pour s'opposer à l'Accord. Ces manifestants sont les mêmes qui participent au mouvement d'appui aux politiques libérales en matière d'immigration. Dans la même veine, au Canada, l'opposition au programme de libre-échange moderne vient de ceux qui veulent un système d'échange plus transparent et plus juste conçu par toutes les composantes de la société, y compris les groupes de citoyens et les travailleurs. À l'Île-du-Prince-Édouard, les résidents qui sont préoccupés par les accords de libre-échange comptent parmi ceux qui soutiennent les travailleurs étrangers temporaires et qui œuvrent pour lutter contre l'islamophobie. C'est nous qui luttons contre la fermeture d'esprit en matière d'immigration et dans d'autres dossiers.

La façon dont la ministre Freeland a qualifié sans nuance l'opposition au programme commercial de son gouvernement est malheureuse et insultante et ne favorise pas un débat réfléchi.

**3.** Nous sommes très déçus que le gouvernement libéral ait adopté la même position que le gouvernement précédent au sujet des dispositions touchant le RDIE dans les accords commerciaux. **De nombreux députés libéraux nient encore que les dispositions sur le RDIE agiront comme un frein dans le domaine des politiques d'intérêt public.** En tant qu'habitants des provinces maritimes, nous connaissons bien au moins trois cas au Canada atlantique où les dispositions de l'ALENA sur le règlement des différends entre les investisseurs et l'État ont eu un impact désastreux.

Tout récemment, dans le fameux dossier Bilcon, l'entreprise américaine Bilcon a intenté des poursuites contre le Canada, exigeant 300 millions de dollars, parce qu'elle n'aimait pas la décision prise par un groupe d'évaluation environnementale conjoint du gouvernement fédéral et de la Nouvelle-Écosse de formuler une recommandation défavorable à l'agrandissement important d'une carrière à Digby Neck. Bilcon a gagné sa cause. Dans ce dossier, le membre du tribunal, nommé par le Canada, a déclaré explicitement dans sa décision dissidente que le règlement aurait un effet paralysant sur les décisions des comités canadiens d'évaluation environnementale.

De plus, tout le monde sait qu'une loi sur les emballages neutres des cigarettes serait plus sévère au Canada si les cigarettiers américains n'avaient pas menacé d'entamer des poursuites au titre du RDIE il y a près de 20 ans.

**4. Au cours des dernières années, un nombre de plus en plus important d'économistes font valoir que les accords de libre-échange modernes ne sont pas des outils pour assurer une prospérité commune** et qu'ils contribuent plutôt à accroître les inégalités. En effet, une évaluation rapide des répercussions potentielles de l'AECG sur l'économie de l'Île (défis pour le secteur des produits laitiers et les économies rurales qu'il soutient, augmentation du coût des médicaments, incapacité de créer des politiques solides en matière de transformation des fruits de mer et des poissons, incapacité d'appliquer les politiques les plus efficaces en matière d'« aliments locaux » et restrictions sur les activités d'approvisionnement des gouvernements locaux et du secteur des municipalités, des conseils scolaires,

des régions sanitaires et des établissements d'enseignement supérieur financés par l'État) nous montre bien la nature de la dynamique qui enlève de l'argent à l'économie locale pour la remettre à l'élite et aux gros intervenants dans les marchés mondiaux.

Dani Rodrick, professeur en économie politique internationale à la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard, a dit ce qui suit : « Ce qui est troublant, c'est que le monde réel ne s'est pas conformé parfaitement aux hypothèses des économistes du commerce. Les critiques des accords de libre-échange ont raconté d'innombrables anecdotes au sujet des répercussions négatives des importations sur les salaires et l'emploi dans les collectivités touchées. De récents travaux empiriques réalisés par trois économistes universitaires, David Autor (MIT), David Dorn (Université de Zurich) et Gordon Hanson (Université de la Californie à San Diego), ont montré que les critiques n'erraient pas (tant s'en faut) » [TRADUCTION].

La modélisation informatique des résultats de l'AECG produite par la Commission européenne et le gouvernement du Canada en tant qu'outil promotionnel des premiers jours a été discréditée. Un des rares articles de recherche parus depuis la communication du texte définitif de l'AECG a été rédigé par Pierre Kohler et Servaas Storm du Global Development and Environmental Institute de l'Université Tufts. Son modèle plus perfectionné, qui s'appuie sur l'outil de modélisation des politiques mondiales des Nations Unies, tient compte du chômage et des inégalités, et conclut que, « dans le contexte actuel de croissance économique timide, les pressions concurrentielles exercées par l'AECG causeront du chômage, des inégalités et des pertes en ce qui a trait au bien-être. Au minimum, cette situation montre que les études officielles n'offrent pas un fondement solide pour qui veut prendre une décision sur l'AECG ». L'étude prédit que l'Accord entraînera une augmentation des inégalités et la perte de 23 000 emplois au Canada.

## **RÉPERCUSSIONS DE L'AECG SUR NEUF ASPECTS DE LA VIE DE L'ÎLE**

### **Introduction**

Au cours des derniers mois, Trade Justice PEI a commencé à réfléchir aux contours que pourrait prendre un système d'échange commercial juste. À cause de la libéralisation du commerce au cours des 35 dernières années, nous nous sommes engagés sur une voie dangereuse qui fait du libre accès aux marchés sans contrepoids et du renforcement des droits des investisseurs l'objectif ultime des règles commerciales. Entre-temps, les politiques qui protègent la santé des gens, les politiques qui s'attaquent aux changements climatiques et les politiques qui font la promotion de l'équité économique et de la durabilité environnementale et agricole ont été découragées par des accords commerciaux ou interdites en tant qu'« obstacles au commerce ». La marge de manœuvre du gouvernement en matière de politiques a diminué.

Comme Thomas Piketty, économiste français reconnu et auteur du *Capital* et critique de l'AECG, a écrit récemment : « Il est urgent de réorienter fondamentalement la mondialisation. Les défis principaux de notre époque résident dans la hausse de l'inégalité et dans le réchauffement climatique

accru. Il faut donc mettre en place des traités internationaux permettant de répondre à ces défis et de promouvoir un modèle de développement équitable et durable ».

À l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes confrontés à un avenir incertain. Nous devons affronter les changements climatiques, des régimes d'emploi en mutation et des systèmes de production qui peuvent nuire à nos écosystèmes. Pour toutes ces raisons, on peut difficilement prévoir les exigences à venir en ce qui concerne politiques publiques (tant pour ce qui est du développement économique local que de la viabilité environnementale). La province est encore en train de développer son système de transport en commun et il y a encore beaucoup de travail à faire. La collectivité connaît mieux que jamais les conséquences de la culture industrielle de la pomme de terre sur la santé des familles de l'Île et sur la santé de nos écosystèmes. La pêche au homard à l'Île-du-Prince-Édouard est confrontée à des défis qui sont liés au prix que les pêcheurs obtiennent au quai pour leurs prises. Nous pourrions être surpris par les politiques que les habitants de l'Île demanderont de leur gouvernement dans 15 ou 20 ans. Nous devons préserver un éventail complet de choix de politiques plutôt que d'y renoncer dans des traités commerciaux et d'investissements.

### **Mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et l'État (RDIE)**

La tentative de notre gouvernement de dépeindre le processus de RDIE dans l'AECG comme foncièrement différent est cynique et malhonnête. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les dispositions de l'AECG relatives au RDIE sont de différentes façons encore plus favorables aux entreprises que les autres accords.

Des dispositions relatives au RDIE ont été utilisées au Canada et partout dans le monde pour contester et faire dérailler toute une gamme de mesures de protection de l'environnement. De plus, elles sont utilisées pour nuire aux gouvernements qui souhaitent faire des avantages locaux (des emplois, des exigences d'approvisionnement local) une condition d'investissement.

**À l'Île-du-Prince-Édouard, les politiques visant à protéger notre approvisionnement en eau, celles qui protègent nos secteurs côtiers et les zones écologiquement sensibles, et les moratoires sur la fracturation ou le forage pétrolier dans les eaux de l'Île pourraient être la cible de poursuites par des investisseurs étrangers.**

**De plus, les tentatives faites pour obtenir des investisseurs certains avantages pour les insulaires en contrepartie de l'utilisation de nos ressources pourraient faire l'objet de poursuites.** Quand le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a voulu qu'Exxon Mobil fasse certains investissements dans la recherche et le développement dans la province en échange des droits de forage en mer, Exxon a poursuivi le Canada en vertu des dispositions relatives au règlement des différends entre les investisseurs et l'État de l'ALENA et l'entreprise a eu gain de cause.

De nombreux Prince-Édouardiens participent d'une façon ou d'une autre au travail de solidarité auprès de pays moins développés. Par conséquent, nous sommes conscients de l'impact que les dispositions relatives au RDIE peuvent avoir quand elles entravent la capacité des populations locales dans les pays

en développement de protéger leur approvisionnement en eau des incidences négatives des projets miniers canadiens.

Le 25 avril 2016, il y a quelques mois à peine, 180 organismes latino-américains et internationaux (du Mexique à l'Argentine) ont écrit au premier ministre Trudeau pour réclamer des modifications à la politique étrangère et commerciale du Canada dans le secteur minier. Deux des cinq principales demandes renvoient à des accords commerciaux et à leur rôle dans l'affaiblissement des lois d'intérêt public visant à protéger les travailleurs et l'environnement. Ils ont demandé qu'on « mette fin aux accords de libre-échange et d'investissement qui avantagent les sociétés minières canadiennes au détriment de la population et de l'environnement, plus particulièrement, qu'on abolisse les mécanismes d'arbitrage international entre investisseurs et États, que les investisseurs étrangers utilisent pour protéger leurs investissements, contourner la réglementation et échapper à toute reddition de comptes à l'égard des excès commis. » [TRADUCTION]

L'AECG accordera les mêmes droits aux entreprises canadiennes qui veulent contester les tentatives faites par des pays moins développés de l'UE pour adopter une réglementation afin de protéger leur approvisionnement en eau et leur environnement<sup>1</sup>.

### **Politique en matière d'énergie éolienne**

L'Île-du-Prince-Édouard a fait preuve de bon sens dans le passé en créant un lien entre la transition nécessaire vers un avenir à faibles émissions en carbone et la création d'emplois dans le secteur de l'énergie propre. Dans le plan d'action en dix points du gouvernement provincial pour le développement de l'énergie éolienne, on énonce ce qui suit : « Les critères d'évaluation favoriseront les propositions de développement qui maximisent les avantages économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard – tant au niveau de la construction que de l'exploitation continue. »

[TRADUCTION]. Le gouvernement s'est engagé à adopter une politique qui « créerait un environnement où les promoteurs seront incités à développer des projets d'une façon à offrir le plus d'avantages possible aux propriétaires terriens, aux entreprises et à notre collectivité insulaire dans l'ensemble ». [TRADUCTION]

Selon cette politique, les promoteurs qui peuvent garantir des retombées, par exemple un approvisionnement local et des emplois locaux, auront la préférence. C'est une politique intelligente. Le vent est une ressource publique et il est raisonnable et juste qu'en contrepartie de l'autorisation accordée à une entreprise européenne de l'exploiter pour faire des profits, nous en tirions des avantages économiques. Les contribuables de la province dépensent leur argent pour des infrastructures de toutes sortes qui profitent aux promoteurs.

Ces politiques seront interdites en vertu de l'AECG. L'Accord protège les investisseurs de toute obligation de fournir des avantages à la collectivité dont ils exploitent les ressources.

---

<sup>1</sup> Le Canada est déjà signataire d'un accord commercial bilatéral avec la Roumanie. Gabriel Resources, une entreprise minière canadienne, a poursuivi la Roumanie pour un montant allégué de quatre milliards de dollars parce que le gouvernement a annulé la proposition de projet de mine à ciel ouvert, la population s'y opposant globalement.



Nous devrions nous attendre à ce que l'entreprise multinationale européenne, GDF Suez Energy, qui s'intéresse déjà de près à l'énergie éolienne dans la province, applique vigoureusement ces nouvelles règles en vertu de l'AECG pour investir, libre de toute obligation de créer directement des avantages pour les Prince-Édouardiens.

### **Transport en commun**

En 2008, une étude d'ENTRA Consultants a confirmé qu'avec le soutien adéquat, un service de transport en commun à l'échelle de la province était envisageable et présenterait des avantages pour les employeurs et les travailleurs, les personnes âgées, les étudiants, les personnes handicapées et les personnes et familles à faible revenu, ainsi que pour les contribuables et les voyageurs dans l'ensemble. Nous pourrions ainsi conserver nos collectivités rurales et protéger l'environnement. Toutefois, si l'AECG est mis en œuvre, les membres de la coalition de l'Île-du-Prince-Édouard pour le transport en commun craignent que ces avantages potentiels ne se concrétisent jamais.

Il n'existe aucune réserve fédérale ou provinciale en vertu de l'annexe 2 de l'AECG<sup>2</sup> concernant le transport en commun interurbain. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard ne pourra jamais se doter d'un système de transport en commun interurbain public malgré le soutien populaire à l'égard d'une politique de ce type. De plus, cela signifie que nous ne pourrions jamais réglementer les exploitants privés au moyen de critères fondés sur l'intérêt public. Les entreprises pourront choisir les itinéraires à la pièce et ainsi, il est très improbable que les collectivités les plus éloignées comme Tignish et Souris soient un jour desservies par un service d'autobus.

L'automne dernier, la docteure Catherine Potvin, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'atténuation des changements climatiques et la forêt tropicale : Science et autonomisation, s'est exprimée au forum parrainé par l'Institut des études insulaires de l'Île-du-Prince-Édouard à propos de la résilience de la province face aux changements climatiques. Dans les stratégies qu'elle préconise pour l'Île-du-Prince-Édouard, elle a insisté sur le **besoin**<sup>[RA1]</sup> de doter la province d'un système public de transport en commun.

C'est là un exemple d'une importante stratégie d'atténuation des changements climatiques qui est bloquée par les règles commerciales ayant cours aujourd'hui.

### **Aliments locaux**

À l'Île-du-Prince-Édouard comme ailleurs au Canada, l'intérêt pour la production locale d'aliments n'a jamais été aussi marqué. La popularité des marchés agricoles et les initiatives d'agriculture soutenues par la communauté (ASC) a crû au même rythme que la demande d'aliments locaux dans les épiceries

---

<sup>2</sup> L'AECG aura aussi pour effet désastreux sur les municipalités qui envisagent de créer de nouveaux services publics ou d'élargir ceux qui existent déjà dans tous les secteurs qui ne seront pas couverts par une réserve en vertu de l'annexe 2. Cela comprend les services d'approvisionnement en eau, les installations et les services d'épuration des eaux, les services de transport et de distribution de l'électricité et les services liés à l'environnement. Les investisseurs auront le droit de poursuivre une municipalité qui déciderait de retourner les services de ce type dans le domaine public.

et les restaurants. Le gouvernement provincial, qui envisage de présenter une loi sur les aliments locaux en 2017, a annoncé en avril qu'il investissait dans un projet pilote dans des écoles pour augmenter la quantité d'aliments frais et locaux dans trois écoles de l'Île.

Les politiques d'achat provinciales qui exigeraient des écoles, des établissements d'études postsecondaires, des hôpitaux et des maisons de soins infirmiers financées par la province qu'ils achètent des aliments locaux, contribueraient largement à un système d'alimentation sain et offriraient des avantages partagés entre les producteurs et les consommateurs. Les cultivateurs et les pêcheurs peuvent compter sur un marché important et fiable pour leurs produits, et les consommateurs ont accès à des aliments frais et nutritifs. Il y a un impact environnemental positif attribuable à une moins grande dépendance envers les combustibles fossiles nécessaires au transport des aliments sur de longues distances.

Toutefois, certaines dispositions de l'AECG auraient pour effet de nuire à la mise en œuvre de ces politiques. Jusqu'à présent, ces restrictions ont été exclues des accords commerciaux. Mais en vertu de l'AECG, les gouvernements municipaux et provinciaux ainsi que le secteur MESSS ne seraient pas autorisés à accorder la préférence à des aliments et services de fournisseurs locaux au-delà d'un certain seuil.

Après son élection, le premier ministre du Canada a enjoint au ministre de l'Agriculture, Lawrence MacAulay, de travailler avec d'autres ministères fédéraux pour mettre au point une politique alimentaire nationale. L'achat local doit faire partie de cette politique et s'inscrire dans un projet de système alimentaire sain et viable.

### **Impact environnemental de l'agriculture industrielle**

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'un des principaux bénéficiaires de l'AECG sera l'industrie de la pomme de terre, qui est contrôlée en grande partie par une seule société et qui est capable de fournir les quantités de produits nécessaires à un vaste marché d'exportation. Le fait d'accorder la priorité à la production destinée au marché d'exportation favorise un modèle agro-industriel, revient à traiter les aliments comme des marchandises et détourne l'utilisation des terres et des ressources au détriment des petites exploitations agricoles qui utilisent des méthodes agro-écologiques ou durables.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'agriculture industrielle a déjà de profondes répercussions sur notre environnement. Afin de satisfaire aux exigences du marché d'exportation, il a fallu miser sur la monoculture de la pomme de terre et utiliser de grandes quantités d'engrais synthétiques et de pesticides. Tous ces facteurs ont concouru à de graves problèmes environnementaux, notamment l'épuisement des sols, l'augmentation des niveaux de nitrates dans l'eau potable, des estuaires anoxiques, la destruction de populations de poissons et la sédimentation de cours d'eau. Non seulement l'AECG favorise la culture industrielle de la pomme de terre à cause des réductions tarifaires sur les

frites congelées, mais l'Accord pourrait contribuer à l'expansion de l'industrie, ce qui ajouterait aux dommages à l'environnement qui existent déjà.

Selon des chercheurs de l'UPEI et du ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard, les charges excessives en nitrates découlant de la production intensive de pommes de terre ont été associées aux événements anoxiques récurrents observés dans de nombreux estuaires de la province. Les pertes d'azote (N) excessives ayant résulté de l'activité anthropique contribuent à l'eutrophisation et à la dégradation des écosystèmes estuariens partout dans le monde. (CNRC, 2000; Voss et coll., 2011; Ahtiainen et coll., 2014)

Le phénomène de l'anoxie est observé lorsque des quantités excessives d'azote pénètrent dans la nappe phréatique et ensuite dans les cours d'eau, les rivières et les estuaires, ce qui entraîne la croissance massive d'algues qui se décomposent et consomment tout l'oxygène, et en privent ainsi tous les organismes restants. Selon le ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard, **19 estuaires sont devenus anoxiques au moins une fois en 2016. Entre 2005 et 2015, 41 estuaires ont été touchés par l'anoxie.** Les chercheurs de l'UPEI ont constaté que la plus grosse partie de la pollution par les nitrates dans le détroit de Northumberland est attribuable à des exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard. **« Il s'avère que 95 % des nitrates qui aboutissent dans le détroit de Northumberland proviennent de cette province. Or, 91 % de ces nitrates proviennent de l'industrie agricole de la province. »**

**Toujours selon le site Web du ministère, entre 1964 et 2011, 50 mortalités massives de poissons ont été enregistrées dans les bassins versants de l'Île-du-Prince-Édouard.** À l'Île-du-Prince-Édouard, ces mortalités surviennent lorsque des pluies soudaines ou extrêmes emportent dans les ruisseaux et les rivières des pesticides qui ont été récemment épandus sur des terres agricoles. Par suite d'une mortalité de poissons particulièrement catastrophique en 2013, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied un comité chargé de se pencher sur la question. Le Comité d'action a révélé que, **« selon toute probabilité, les mortalités massives de poissons survenues en 2002, en 2005, en 2011 et en 2012 sont attribuables au ruissellement des eaux sur des sols contaminés par les pesticides dans les champs de pommes de terre, pendant et immédiatement après de fortes pluies ».** Source : Rapport du Comité d'action pour la gestion durable des terres, [http://www.gov.pe.ca/photos/original/elj\\_suslndmngt.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/elj_suslndmngt.pdf) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

### **Coûts des services de santé et des médicaments**

Les accords commerciaux empêchent la déprivatisation. Même s'il existe une réserve concernant les services de santé canadiens dans l'AECG, elle est limitée. Il existe de nombreuses lacunes dans le système d'assurance-maladie et on examine actuellement la possibilité d'élargir le programme pour y inclure, par exemple, les services à domicile et l'assurance-médicament. Cependant, une fois qu'une société étrangère offre un service de soins de santé, elle est protégée par l'AECG, et il devient très

difficile d'ajouter ce service au régime national d'assurance-maladie. Le Canada devra s'attendre à des différends entre les investisseurs et l'État. Par exemple, toute tentative d'instauration d'un régime d'assurance-médicaments donnerait probablement lieu à une contestation de la part des compagnies d'assurance étrangères. L'AECG allongera la liste des entreprises qui seront en mesure d'intenter de telles poursuites.

Dans le cadre de l'AECG le Canada devra s'engager à :

- Créer un nouveau système de prolongation de la durée des brevets qui retardera de jusqu'à deux ans l'entrée sur le marché des médicaments génériques;
- Verrouiller les modalités actuelles du Canada relatives à la protection des données, ce qui empêchera les gouvernements futurs de les modifier;
- Instaurer un nouveau droit d'appel dans le cadre du système lié aux brevets, ce qui retardera davantage l'entrée sur le marché des médicaments génériques.

Pour les insulaires, la hausse des coûts qui en résulte a été estimée entre 3,6 et 6 millions de dollars par an. Le réseau de la santé de l'Île-du-Prince-Édouard est déjà surchargé. Les récentes tentatives visant à réduire les coûts de la dialyse en mettant fin à sa prestation en milieu rural ont soulevé l'ire de la population, et les insulaires se sont battus pour que le service soit rétabli. D'autres augmentations du coût des médicaments pourraient exercer une énorme pression sur d'autres services importants, sur les salaires des infirmières et des infirmiers, et sur le maintien des services d'urgence en milieu rural. Le coût de l'assurance-santé devrait probablement augmenter également.

L'argument selon lequel les fabricants de médicaments de marque ont besoin d'une protection supplémentaire des brevets pour attirer du financement dans la recherche et le développement ne tient pas la route. Après la prolongation de la protection en vertu de brevets, attribuable à l'ALENA, les fabricants de médicaments de marque ont pris l'engagement d'investir 10 % de leurs ventes dans la recherche et le développement, mais depuis 1997, ils se sont constamment soustraits à cet engagement.

### **Industrie laitière**

Partout dans le monde, la production laitière et la transformation des produits laitiers composent presque exclusivement une industrie nationale. Les marchés ont évolué de cette façon dans l'histoire en raison du cycle de fraîcheur du lait. Au Canada, nous avons mis en place un système visant à faire correspondre la production aux exigences du marché canadien. Au moyen d'une relation de coopération entre le gouvernement, les producteurs et les transformateurs, nous pouvons assurer l'approvisionnement stable et constant en lait de qualité aux transformateurs à l'échelle du pays pour en faire des produits laitiers canadiens. La gestion de l'offre limite la surproduction coûteuse dans le système, assure des prix équitables aux producteurs de la province et permet l'existence de bons emplois à l'échelle du pays dans le secteur de la transformation.

Les marchés mondiaux des produits laitiers sont essentiellement des « lieux de décharge » pour les produits laitiers excédentaires sur un marché national. Les prix sont très volatils et bien en deçà des

coûts de production du lait. Le coût de production entre les pays nordiques de l'UE et le Canada sont très comparables.

Les producteurs laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard investissent plus d'un million de dollars par année dans le développement de nouveaux produits, la croissance des marchés et leur promotion. Grâce à cet effort couplé à des investissements similaires des producteurs laitiers de tout le Canada, le marché des fromages fins a crû au Canada d'une proportion allant de 0,5 % à 1 % par an. L'AECG permet à 17 600 tonnes supplémentaires de fromages fins d'entrer sur le marché de l'UE; les négociateurs européens ont seulement demandé 12 000 tonnes. Ainsi, la part totale du marché des importations de fromage grimpe à 9 %. L'accès du Canada au marché du fromage dans l'UE n'est que de 1 %. L'annonce de l'AECG accorde en fait aux Européens 60 % du marché des fromages fin haut de gamme et la croissance de marché qui s'ensuit.

Les producteurs laitiers du Canada estiment que l'AECG entraînera une perte de revenu annuel de 150 millions de dollars. La part de la province dans ce scénario serait d'environ 2,5 millions de dollars. La production laitière à la ferme devrait baisser de 2,2 % avec la perte de ce marché. Le producteur laitier de l'Île, Amalgamated Dairies Ltd. (ADL), pourrait subir les conséquences non intentionnelles de cette situation si les entreprises de l'UE diminuent ou interrompent les liens ayant trait au traitement que celles-ci entretiennent actuellement avec ADL en raison des changements annoncés.

### **Marchés publics**

L'AECG est le premier accord commercial qui interdit aux Prince-Édouardiens de choisir d'acheter localement comme outil de développement économique local. Les restrictions de plus en plus immuables à mesure que les couches d'accords commerciaux s'additionnent sont profondément antidémocratiques. Le mantra néolibéral selon lequel l'ouverture des marchés et la concurrence internationale constituent les seules solutions bénéfiques pour nos économies est de plus en plus contredit par les données empiriques<sup>3</sup>.

Même si notre province est de taille modeste, il existe un certain nombre de contrats auprès du gouvernement et du secteur MESSS qui dépassent les seuils de l'AECG et qui devront faire l'objet d'un appel d'offres en Europe. Entre autres, mentionnons les achats dans le secteur alimentaire, les fournitures de bureau et la papeterie et les ordinateurs. On compte aussi fréquemment des contrats de construction du gouvernement provincial estimés à huit millions de dollars ou plus. Le projet d'autoroute du « plan B » coûte 17 millions de dollars et le coût de l'école secondaire de Souris a dépassé 24 millions de dollars.

---

<sup>3</sup> Voir Dani Goldrick, page 3

## **Emplois dans le secteur des pêches et de la transformation**

**Les politiques du propriétaire exploitant et de la séparation des flottilles** constituent l'épine dorsale des pêcheries de l'île et se fondent sur la proximité géographique, l'histoire et la tradition. Elles enfreignent radicalement les règles habituelles de libéralisation des échanges commerciaux. Il est difficile d'imaginer qu'elles ne seront pas ciblées dans les négociations à venir de traités commerciaux si le Canada continue sur sa lancée à courte vue de signer encore d'autres accords commerciaux néolibéraux.

**La quantité de homards exportés vers l'Europe pourrait bien augmenter avec l'élimination des droits de douane sur le homard frais et congelé. Mais la question de savoir si cela se traduira par de meilleurs prix au quai pour les pêcheurs de homards de l'Île-du-Prince-Édouard est une tout autre affaire.** Comme on a pu le constater durant les dernières saisons, le prix que les pêcheurs obtiennent pour leurs homards ne suit pas nécessairement les règles de l'offre et de la demande. Quand les prises diminuent parce que les eaux sont froides, le prix n'augmente pas. Quand il y a pénurie de travailleurs dans les usines de transformation, leurs salaires n'augmentent pas. À l'Île-du-Prince-Édouard, le marché du homard est loin d'être un marché libre. Par conséquent, une hausse de la demande en Europe pourrait ou non se refléter dans le prix au quai. Les problèmes des pêcheries dépassent largement la question de la faiblesse de la demande.

Pour cette raison, il est particulièrement troublant que notre gouvernement ait accepté d'abdiquer, dans un accord commercial, le droit d'imposer les **exigences minimales obligatoires de transformation**. L'Île-du-Prince-Édouard n'applique pas de telles exigences à l'heure actuelle. Toutefois, dans des conditions de marché différentes, cela pourrait représenter un choix stratégique très important pour la création d'emplois pour les Prince-Édouardiens. Qui sait ce que l'état du marché du homard sera dans vingt ans?

En acceptant ces conditions dans l'AECG, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard abandonne sa responsabilité de s'assurer qu'il aura toujours les outils pour que les pêcheries locales et côtières soient protégées par la réglementation appropriée afin de créer le maximum d'avantages et d'emplois dans les communautés locales.